



Programme de formation



PR-02

PRAP2S/Accompagnement à la mobilité (ALM) »

Intervenante : Florence BOUCHER

(Formatrice Certifiée et OF habilité par l'INRS en SST - PRAP2S/ALM)

CV et certification joint

Valeur ajoutée de la formation :

La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique pour le secteur sanitaire et social, PRAP 2S ALM, permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise et donc de participer à la performance de celle-ci en prenant soin de soi et de la personne aidée.

Au sein des formations PRAP 2S/ALM, une partie était consacrée à l'apprentissage de techniques de mobilisation de personnes. Toutefois, la mise en œuvre de ces techniques en situation professionnelle montre ses limites en matière de prévention, au vu de la sinistralité dans ce secteur. Aussi, ces formations évoluent en 2021 avec le développement de nouvelles compétences relatives à l'accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi (appelé ALM). L'ALM est une démarche basée sur la connaissance des déplacements naturels, qui repose sur :

- L'analyse systématique de chaque situation d'accompagnement,
- L'évaluation et la prise en compte de l'environnement, des capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et des risques pour le réaliser,
- Une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Une telle démarche est bénéfique en particulier pour l'aidant ou le soignant, qui ne s'expose pas à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé, mais aussi pour la personne aidée, qui préserve au maximum sa capacité à se mouvoir dans chacun de ses déplacements, ce qui contribue au maintien de son autonomie et de son bien-être.

Source INRS





Référentiel de compétences :

- C1- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- C-2 - Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues afin de proposer des solutions.
- C-3 - Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.
- C-4- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Profils de stagiaires et prérequis :

Tout professionnel ayant des activités de soins et d'aide, en établissement spécialisé, en EHPAD en structures d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Prérequis : aucun

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez.

Contenu de la formation

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement.
- Les enjeux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Les principes de la prévention des risques professionnels
- Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Observation et analyse d'une situation de travail avec proposition d'amélioration
- Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi



Modalités pédagogiques

En présentiel
Intra / Inter entreprise
Possibilité de mutualisation entre établissements (nous contacter)

Méthodes et outils pédagogiques

Alternance théorique (20%)/ateliers pratiques (80%)
- En amont de la formation :
Échange avec la direction et récupération des données de la démarche PRAP.

Power point et vidéos.

Schéma de l'ALM

Supports pédagogiques

Charges fictives de manutention.

Divers matériels conformément au référentiel en cours de l'INRS : lève personne, Rail de transfert, soulève personne, drap de glisse, guidon de transfert, planche de transfert, lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur, verticalisateur, cannes, coussins unidirectionnels

Modalités d'évaluation COMPETENCES EVALUEES

COMPETENCES 2-3-4-5

Le formateur devra construire un scénario d'une situation de travail présentant un ou des risque(s) que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentatives d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs.

Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge (IBC ou 2S selon le cas) au format A3. Ceux-ci disposeront de 40 minutes et réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».

Il évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.



COMPETENCES 8-9-10-11-12

L'épreuve certificative est centrée sur la compétence 12 en s'appuyant sur les autres compétences. Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée.

Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.

Les cas pratiques seront scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement et les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever).

Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Un certificat « acteur PRAP 2S ALM » sera renouvelé au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux tests pédagogiques conformément au référentiel de compétence. Il est délivré pour une durée de 24 mois par le réseau de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS et valable au niveau national.

EVALUATION DE SATISFACTION A CHAUD par le candidat en fin de formation par le bilan écrit et oral

Modalités organisationnelles

Nombre de sessions : à définir

Nombre de stagiaires par session : 4 à 6 maximums (période COVID) / 6 à 10 maximums (période hors COVID)

Propositions de dates pouvant être négociées en fonction des disponibilités du client

Lieu de la formation : à définir avec l'entreprise

Durée : 07 heures / jour sur 4 jours (2 jours + 2 jours) soit 28 heures

FINANCEMENT / HABILITATION

Possibilité de financement par OPCO / Pôle Emploi : **JADHE FORMATION** répondant aux exigences de la **Certification QUALIOPi** depuis JUIN 2020 pour ses **Actions de Formation**
Habilitation INRS n°1479833/2019/Prap-2S-01/O/01 pour 5 ans